

# SERVICES FIXES HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT : ABONNEMENTS et DÉPLOIEMENTS

2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2018 – RÉSULTATS PROVISOIRES

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

13 septembre 2018

## Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

## 1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 juin 2018

A la fin du premier semestre 2018, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 28,7 millions, soit une croissance nette de 80 000 abonnements au cours du trimestre. Sur un an, l'accroissement net s'élève à 650 000 (+2,3%).

Tandis que le recul annuel du nombre d'abonnements à haut débit (20,8 millions) dépasse pour la première fois le million (-1,1 million en un an au deuxième trimestre 2018 contre 535 000 un an auparavant), la croissance du nombre d'accès à très haut débit continue de progresser : 1,7 million d'accès supplémentaires au cours de l'année, contre +1,3 million au deuxième trimestre 2017, portant ainsi le nombre d'abonnements actifs à 7,9 millions fin juin 2018. La croissance trimestrielle du très haut débit provient majoritairement (à près de 90% ce trimestre) de l'augmentation du nombre d'accès en fibre optique de bout en bout. Ainsi, plus de 3,9 millions de locaux bénéficient désormais d'un abonnement en fibre optique jusqu'au logement, en croissance de 325 000 en un trimestre et de 1,3 million en un an, à comparer à + 900 000 l'année précédente.

Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente, au deuxième trimestre 2018, 42% du nombre total de locaux éligibles au très haut débit, en croissance de 5 points en un an. En outre, fin juin 2018, 27% des abonnements internet actifs sont à très haut débit (+6 points en un an).

Nombre d'abonnements					
en millions	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018*
<b>Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes</b>	<b>28,036</b>	<b>28,211</b>	<b>28,406</b>	<b>28,603</b>	<b>28,685</b>
<b>Nombre d'abonnements haut débit</b>	<b>21,910</b>	<b>21,720</b>	<b>21,440</b>	<b>21,121</b>	<b>20,830</b>
Abonnements DSL	21,376	21,199	20,904	20,590	20,295
Autres abonnements haut débit	0,533	0,521	0,536	0,531	0,535
<b>Nombre d'abonnements très haut débit</b>	<b>6,127</b>	<b>6,491</b>	<b>6,967</b>	<b>7,482</b>	<b>7,855</b>
<b>Abonnements &gt;=100 Mbit/s</b>	<b>3,953</b>	<b>4,242</b>	<b>4,597</b>	<b>4,948</b>	<b>5,260</b>
dont fibre optique de bout en bout	2,633	2,896	3,255	3,615	3,940
dont avec terminaison en câble coaxial	1,320	1,345	1,342	1,333	1,320
<b>Abonnements ≥ 30 et &lt;100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)</b>	<b>2,174</b>	<b>2,250</b>	<b>2,370</b>	<b>2,534</b>	<b>2,595</b>

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018*
<b>Accroissements annuels</b>					
<b>Accroissement net total</b>	<b>0,808</b>	<b>0,763</b>	<b>0,727</b>	<b>0,702</b>	<b>0,649</b>
Accroissement net total en %	3,0%	2,8%	2,6%	2,5%	2,3%
Accroissement net du haut débit	-0,537	-0,671	-0,791	-0,956	-1,080
Accroissement net du très haut débit	1,346	1,433	1,518	1,658	1,728

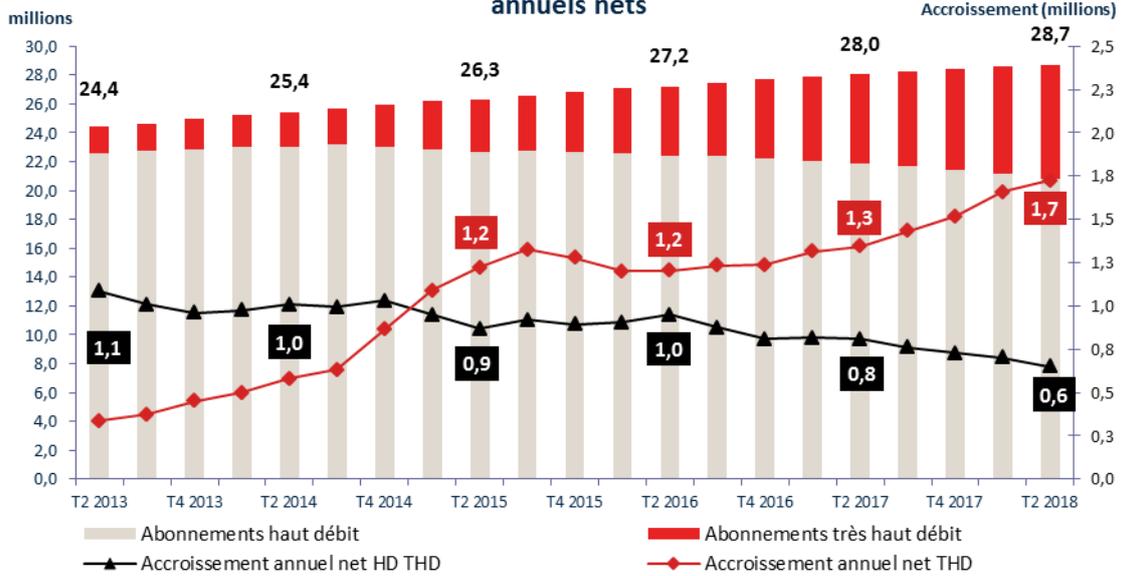
en millions	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018*
<b>Accroissements trimestriels</b>					
<b>Accroissement net total</b>	<b>0,135</b>	<b>0,175</b>	<b>0,195</b>	<b>0,197</b>	<b>0,082</b>
Accroissement du haut débit	-0,167	-0,189	-0,281	-0,319	-0,291
Accroissement du très haut débit	0,302	0,364	0,475	0,515	0,373
<b>Accroissement brut au cours du trimestre, en million**</b>	<b>1,250</b>	<b>1,575</b>	<b>1,575</b>	<b>1,400</b>	<b>1,200</b>

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018*
<b>Taux d'abonnements au très haut débit</b>	<b>37%</b>	<b>38%</b>	<b>39%</b>	<b>41%</b>	<b>42%</b>
<b>Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>32%</b>	<b>33%</b>	<b>34%</b>

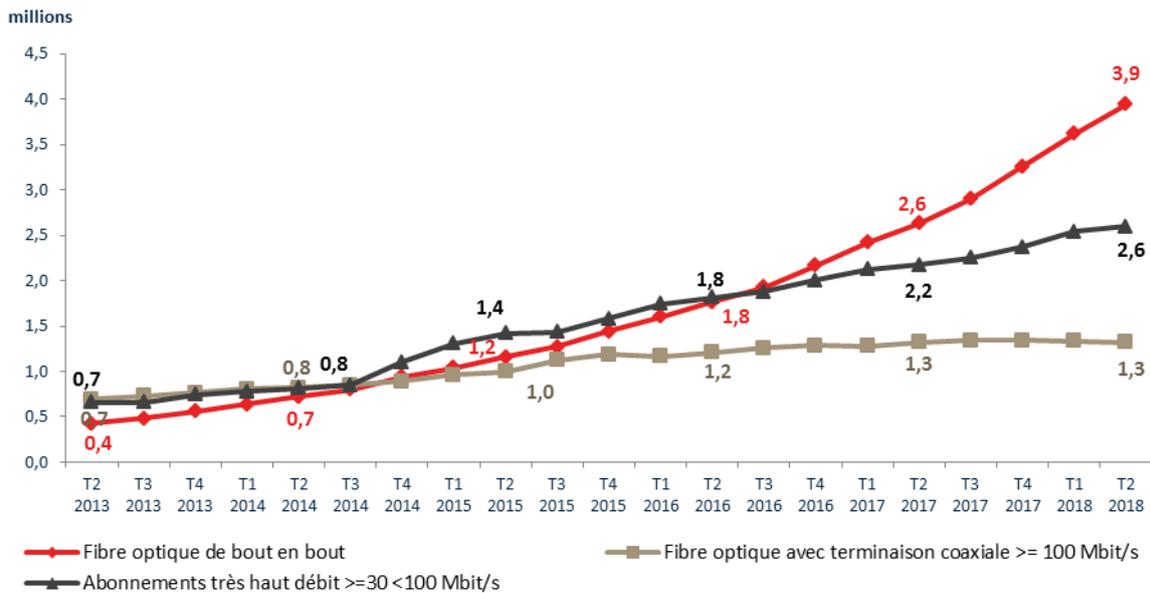
\*Résultats provisoires

\*\*Données arrondies à 12 500 près

## Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets

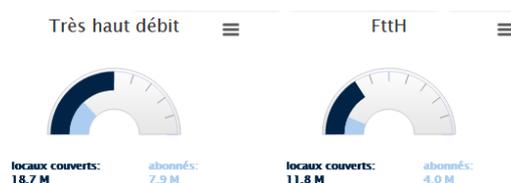


## Accès internet à très haut débit

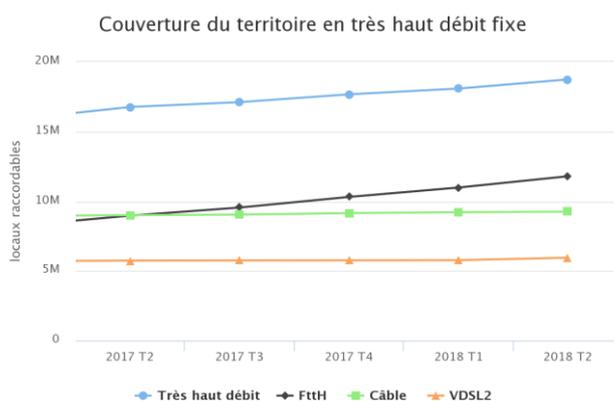


## 2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH augmente par rapport au premier trimestre de l'année dernière, et s'établit à +793 000 lignes sur le trimestre. Au 30 juin 2018, 11,7 millions de logements étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 33 % en un an. Les acteurs doivent toutefois encore intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs de couverture qu'ils se sont fixés. Au total, à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2018, 18,7 millions de logements étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 12,9 millions en-dehors des zones très denses.



Les cadrans ci-dessus permettent de suivre la progression des réseaux (locaux couverts en bleu foncé) et des abonnements (abonnés en bleu clair) pour le très haut débit globalement (débit descendant théorique supérieur ou égal à 30Mbit/s) et pour le FttH en particulier.

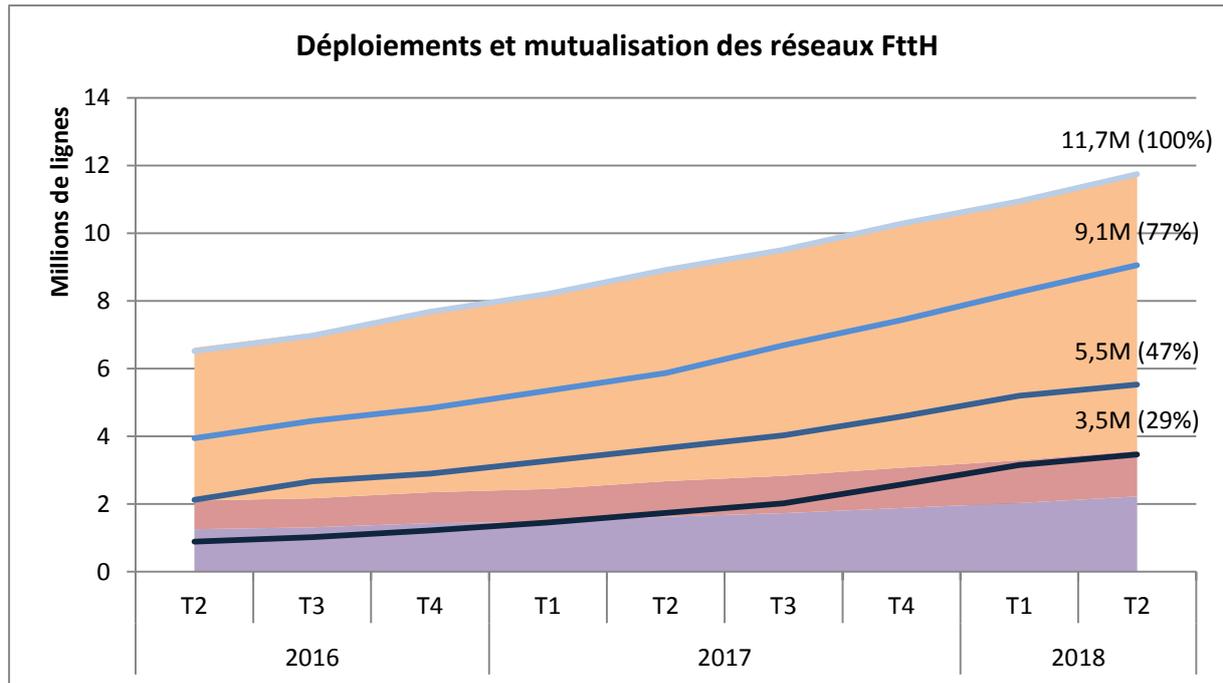


Logements éligibles au très haut débit :	30 juin 2017	30 sept. 2017	31 déc. 2017	31 mars 2018	30 juin 2018	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	8 913 000	9 526 000	10 277 000	10 937 000	<b>11 746 000</b>	32 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	8 999 000	9 037 000	9 146 000	9 208 000	<b>9 247 000</b>	3 %
<i>dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)</i>	8 480 000	8 587 000	8 772 000	8 857 000	<b>8 894 000</b>	5 %
<i>dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)</i>	519 000	451 000	374 000	351 000	<b>353 000</b>	-32 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 736 000	5 749 000	5 756 000	5 769 000	<b>5 946 000</b>	4 %
sur les réseaux en fibre ou en câble	12 455 000	12 822 000	13 523 000	13 768 000	<b>14 321 000</b>	15%
tous réseaux confondus	16 762 000	17 109 000	17 672 000	18 086 000	<b>18 741 000</b>	12 %

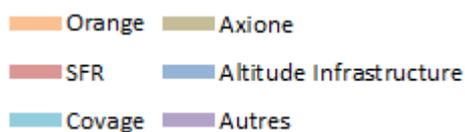
### 3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre de manière plus agrégée la progression des déploiements (nombre de locaux raccordables par opérateur d'infrastructure) et de la mutualisation passive (nombre de locaux disposant de 1, 2, 3 ou 4 opérateurs présents au point de mutualisation dont il dépend) des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné.

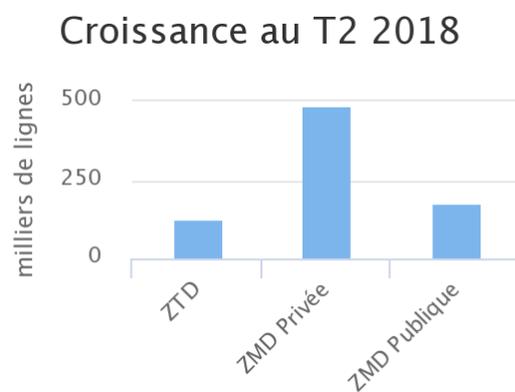
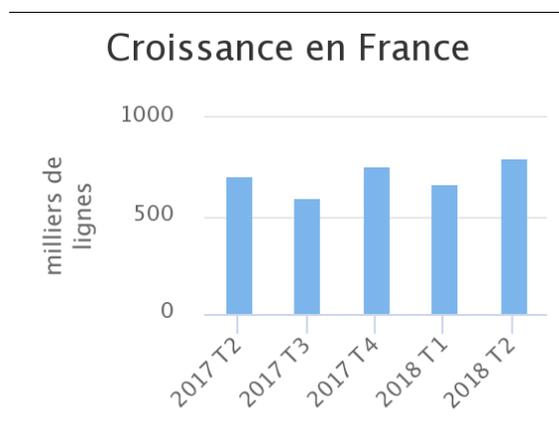
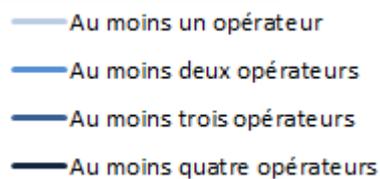
#### 3.1 Sur le territoire national



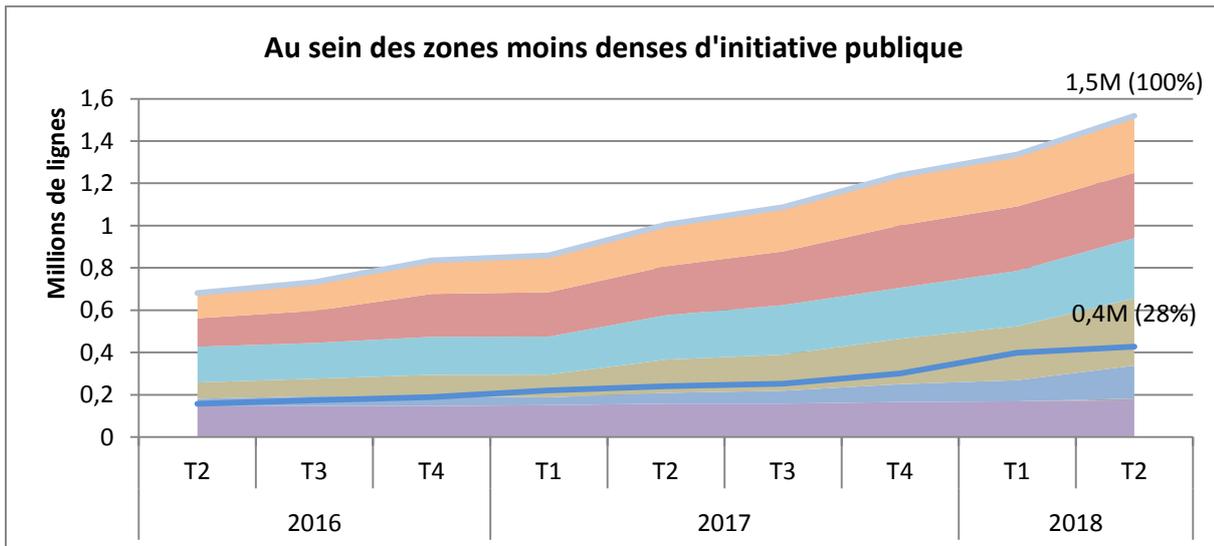
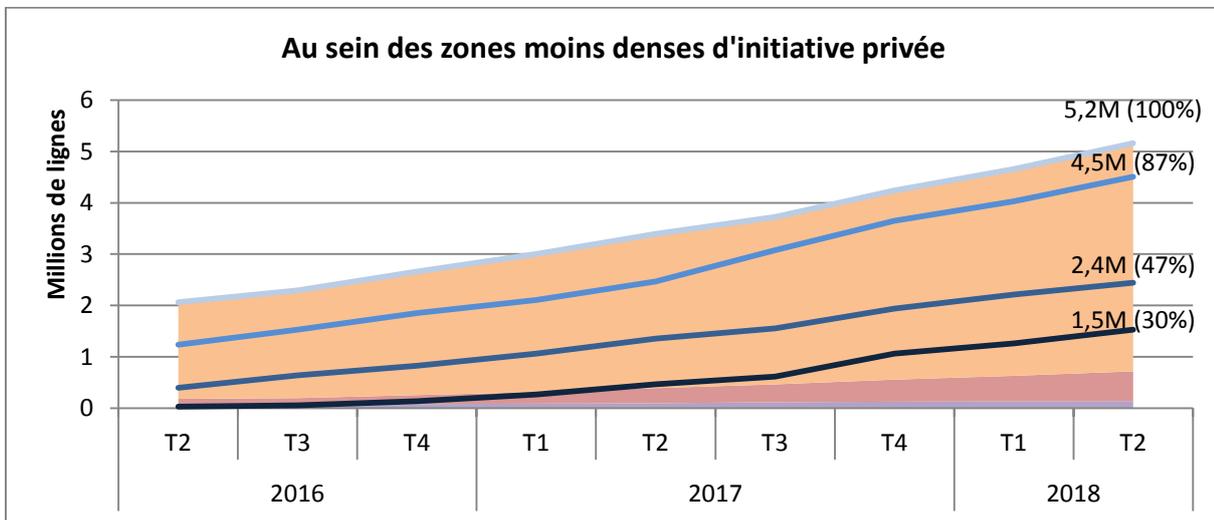
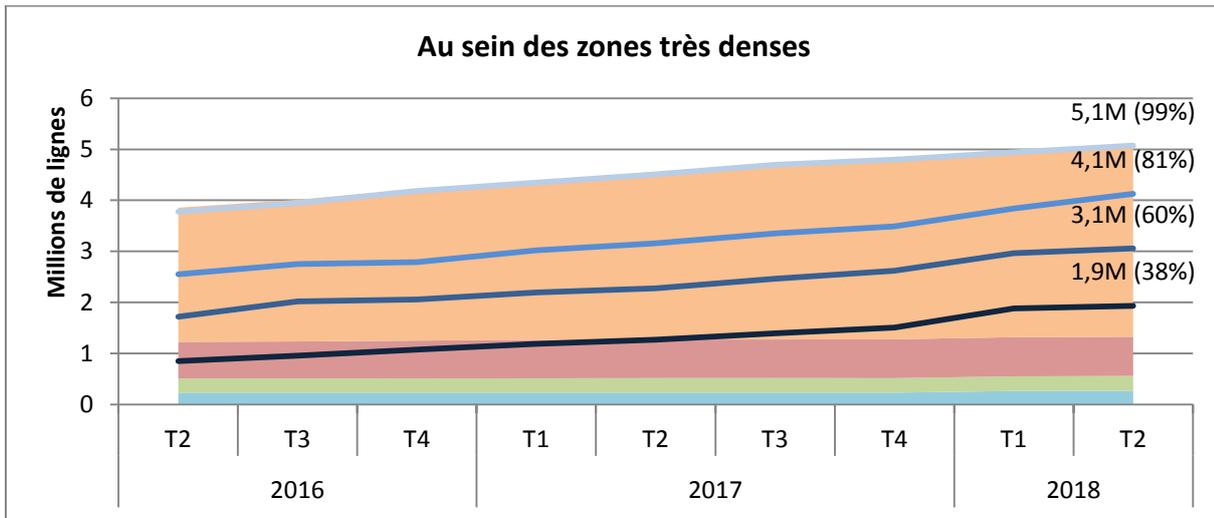
#### Opérateur qui déploie le réseau mutualisé :



#### Nombre d'opérateurs commerciaux utilisant le réseau mutualisé au PM :



### 3.2 Par grandes zones



**Opérateur qui déploie le réseau mutualisé :**

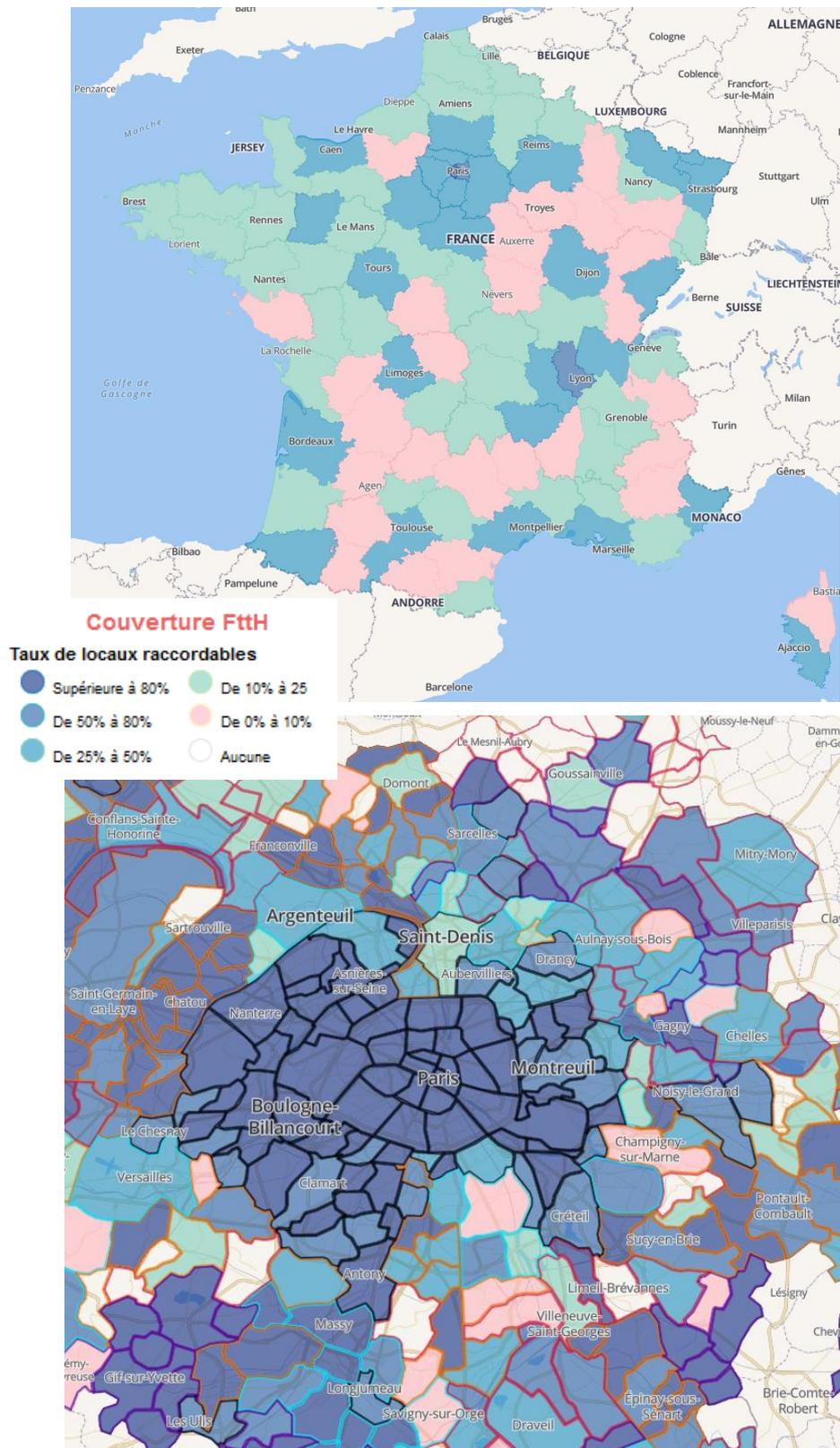
- Orange
- Axione
- SFR
- Altitude Infrastructure
- Covage
- Autres

**Nombre d'opérateurs commerciaux utilisant le réseau mutualisé au PM :**

- Au moins un opérateur
- Au moins deux opérateurs
- Au moins trois opérateurs
- Au moins quatre opérateurs

### 3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : [cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr).



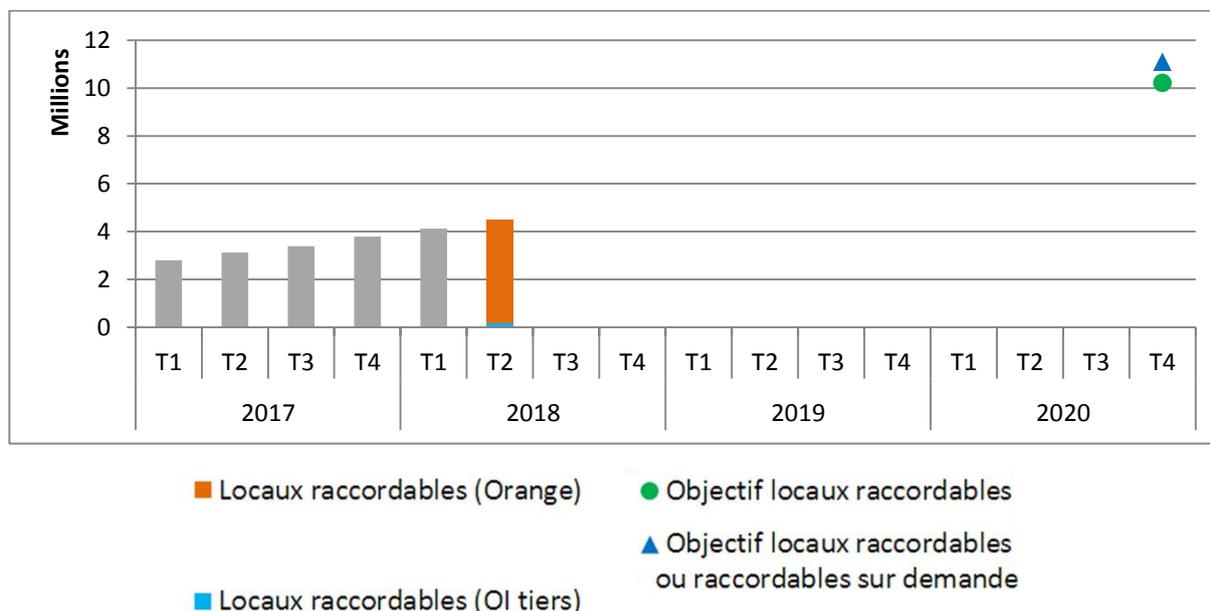
### 3.4 Les réseaux d'initiative publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables	Lignes mutualisées (lignes avec au moins 2 opérateurs commerciaux présents au PM)
En zones moins denses	1,5 M	28 %
<i>dont communes rurales</i>	424 k	14 %
<i>dont communes de montagne</i>	203 k	28 %

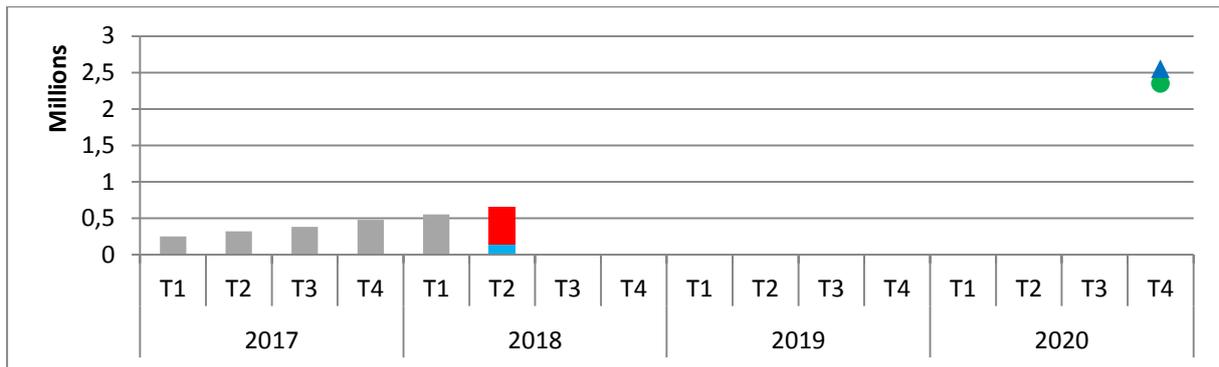
### 3.5 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif, à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2018.

#### 3.5.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



### 3.5.2 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



■ Locaux raccordables (SFR)

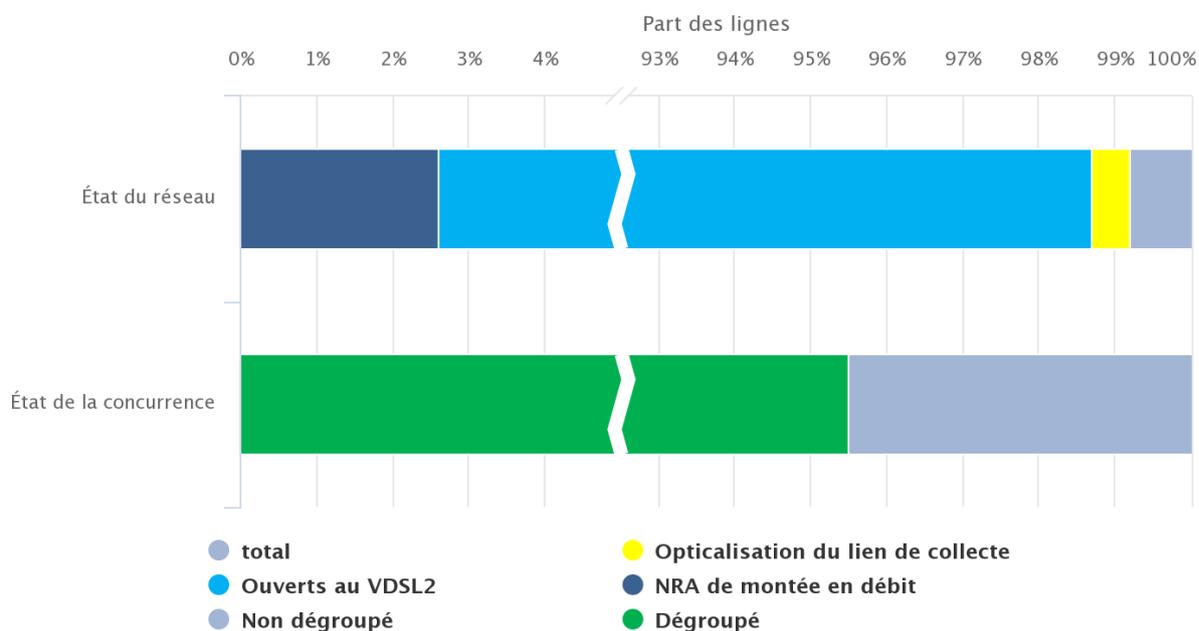
■ Locaux raccordables (OI tiers)

● Objectif locaux raccordables

▲ Objectif locaux raccordables ou raccordables sur demande

## 4 Réseaux en cuivre

Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en nombre de lignes et en nombre de NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).



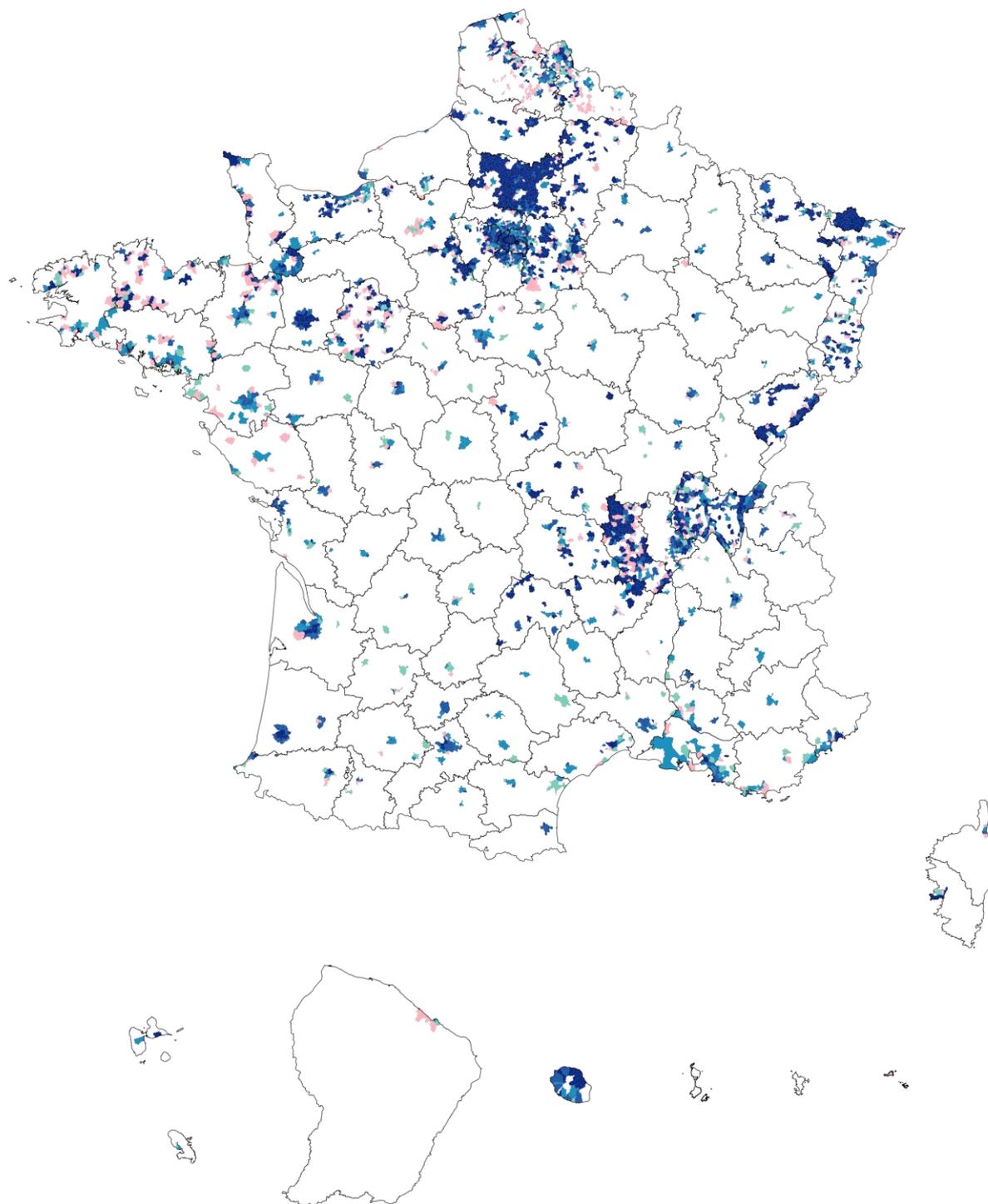
La différence marquée de proportions entre le nombre de NRA-MeD et le nombre de lignes desservies par un NRA-MeD est due à la petite taille de ces derniers, puisque la montée en débit concerne souvent des zones rurales peu densément peuplées.

À l'inverse, la différence marquée de proportions entre le nombre de NRA dégroupés et le nombre de lignes dégroupées s'explique par le dégroupage en priorité par les opérateurs des NRA ayant le plus grand nombre de lignes.

## 5 Couverture nationales des réseaux

### 5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 juin 2018

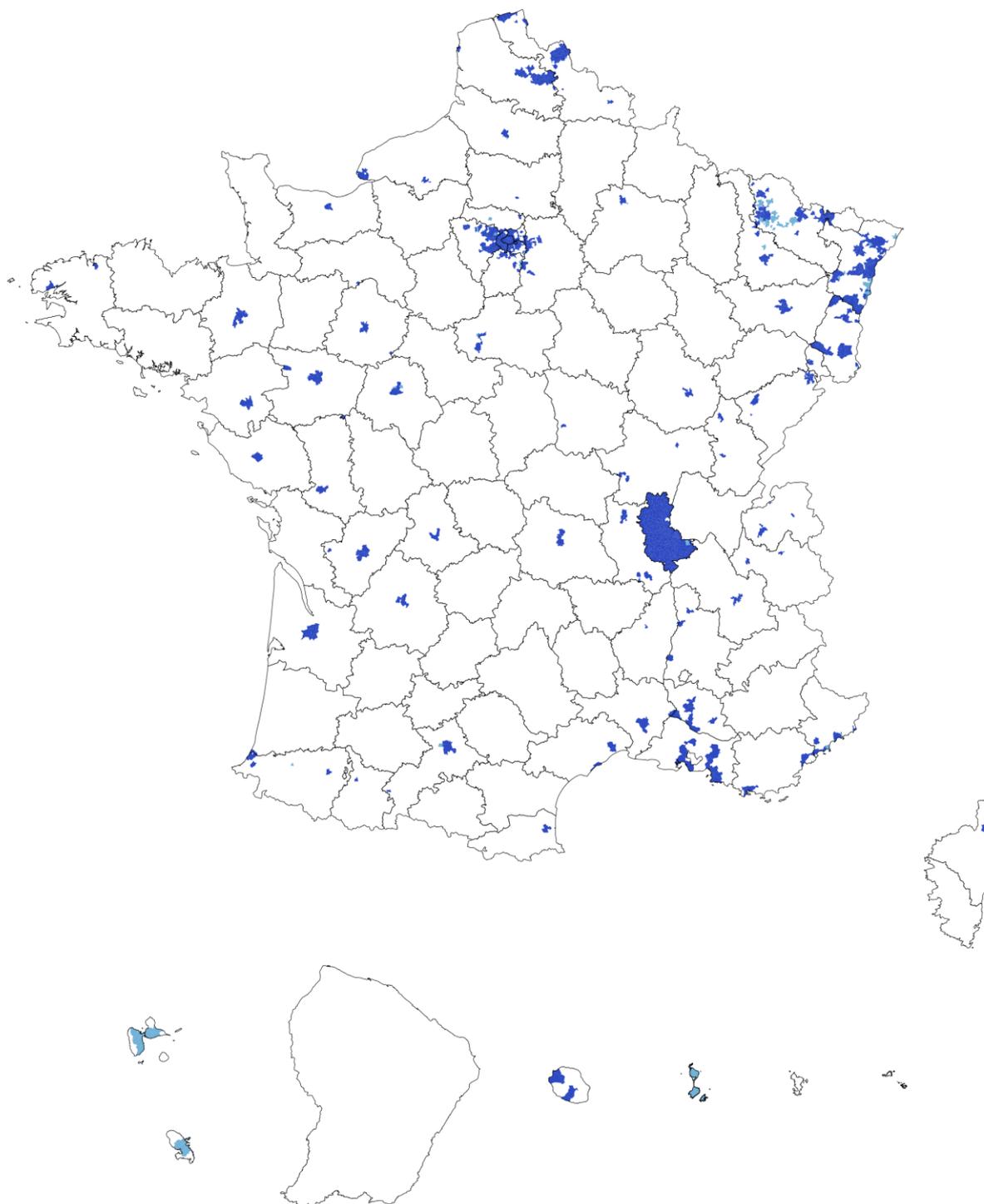


Légende



## 5.2 À terminaison coaxiale

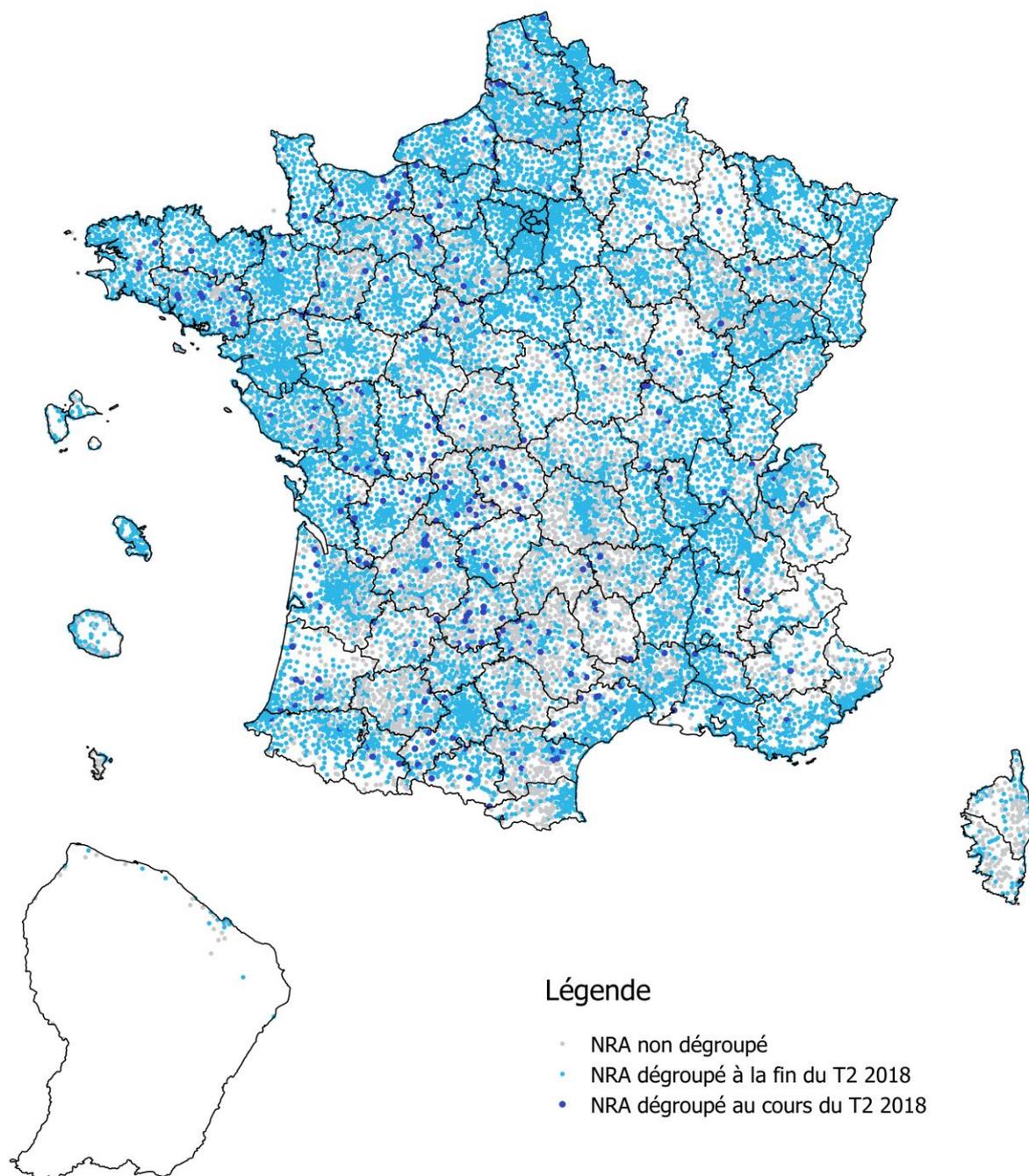
État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 juin 2018



Légende

-  Communes avec des réseaux à terminaison en câble coaxial  $\geq 30\text{Mbit/s}$  et  $< 100\text{Mbit/s}$
-  Communes avec des réseaux à terminaison en câble coaxial  $\geq 100\text{Mbit/s}$

### 5.3 En cuivre



Couverture du dégroupage au 30 juin 2018

## 6 Méthodologie

### 6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi le accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- . Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de logements éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

## 6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des logements raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, le graphique sur l'ensemble du territoire national montre ainsi que sur les 9,5 millions de locaux rendus raccordables à la fibre optique - c'est à dire pour lesquels le réseau a été déployé suffisamment proche pour permettre aux habitants et aux entreprises de s'abonner à une offre sur fibre optique - environ 70% ont été déployés par Orange, 11% par SFR, 3% par Free et 15% par d'autres opérateurs. Cela indique qui est le constructeur et l'exploitant du réseau en fibre optique déployé. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également. Le graphique présente ainsi également l'évolution du nombre d'opérateurs présents. Fin septembre 2017, 6,7 millions de locaux pouvaient ainsi bénéficier des offres d'au moins deux opérateurs, et 4,3 millions des offres d'au moins trois opérateurs différents.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#).